Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle Mutualisation phytosanitaire et vétérinaire

10, rue Le Nôtre, 49044 Angers cedex 01
Tel : 02.41.72.32.32 – Fax : 02.41.36.00.35
email : sral-angers.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

KER TRADE
145 BD P. LEFAUCHEUX
72230 ARNAGE

Notre référence : EB/MB/D-111319

Objet : **Agrément des distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires**
Dossier suivi par : Maryline BOYER

Angers, le 16 décembre 2011

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION
DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE
ET DE PRODUITS ASSIMILÉS

Références :

- *Vu les articles* L. 254-2, *L.254-3, R.254-2 et R.254-3 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;*

l'organisme KER TRADE
domicilié 145 Bd P. Lefaucheux – 72230 ARNAGE

est agréé sous le **numéro d'immatriculation** : **PL01392**

pour effectuer ses activités de distribution de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à ANGERS, le 16 décembre 2011

P/Le Chef du Service Régional de l'Alimentation

La Chef du Pôle Mutualisation Phytosanitaire et Vétérinaire

Elisabeth BOISSELEAU